

# TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 139 | 13-19 février 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

## DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins huit personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

**17 février** : La police de Hatay a arrêté 3 membres d'une association grecque qui se trouvaient dans la région pour aider aux efforts de recherche et de sauvetage après les tremblements de terre.

## DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

## LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

**13 février** : La police d'Istanbul est intervenue lors d'une manifestation contre la gestion des tremblements de terre par le gouvernement, détenant brièvement 20 militants.

**13 février** : Les gouvernorats de Mardin, Hakkari et Siirt ont émis des interdictions générales de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

**15 février** : La police d'Osmaniye a arrêté 10 militants de gauche qui participaient à une manifestation de solidarité avec les victimes du tremblement de terre.

**15 février** : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter 57 personnes qui ont été jugées en raison de leur participation à une manifestation.

**17 février** : La police d'Izmir est intervenue dans une manifestation étudiante, détenant brièvement 22 personnes.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

**13 février** : La police de Gaziantep a brièvement détenu Hasip Türkmen, victime du tremblement de terre, qui a critiqué le maire local.

**13 février** : Les procureurs d'Istanbul ont ouvert une enquête sur le YouTuber Oğuzhan Uğur, accusé de diffusion de fausses informations en raison d'une publication sur les réseaux sociaux alléguant qu'un mur de barrage à Hatay a été fissuré en raison des tremblements de terre du 6 février.

**13 février** : Les procureurs d'Ankara lancent une enquête sur le journaliste Can Ataklı en raison de ses commentaires sur la manière dont le gouvernement a géré les tremblements de terre.

**14 février** : La police d'Istanbul a brièvement détenu le dirigeant d'une ONG, Mazlum Ortaç, accusé d'avoir fomenté l'inimitié et la haine parmi le public.

**14 février** : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter l'ancien commandant militaire İlker Başbuğ qui a été jugé pour incitation à la haine et à l'inimitié parmi le public en raison de ses remarques dans une interview.

**15 février** : La police de Hakkari a arrêté 3 personnes en raison de leurs publications sur les réseaux sociaux.

**15 février** : La journaliste Hazal Güven et le caméraman Umutcan Yitik ont été agressés par des agresseurs non identifiés à Hatay.

**15 février** : Une infirmière qui s'est plainte à la télévision en direct de la façon dont le gouvernement a géré les tremblements de terre ferait l'objet d'une enquête.

**16 février** : La Direction générale de la sécurité (EGM) a annoncé qu'un total de 131 personnes avaient été arrêtées en raison de commentaires « provocateurs » sur les tremblements de terre sur les réseaux sociaux, contre 56 la semaine dernière. Parmi les détenus, 25 ont été arrêtés après avoir comparu devant les tribunaux.

**16 février** : Les autorités lancent une enquête sur la politicienne de gauche Gamze Taşçı en raison de ses interviews dans les médias sur les tremblements de terre.

**17 février** : Un tribunal d'Ankara a infligé une amende avec sursis à une femme de 70 ans nommée Fahriye Malatyali en raison de ses commentaires sur les réseaux sociaux au sujet du politicien nationaliste Devlet Bahçeli.

**17 février** : Les procureurs de Diyarbakır ont ouvert une enquête sur le journaliste Mir Ali Koçer, accusé de diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux. Le journaliste a été convoqué par la police pour un interrogatoire.

**17 février** : Les procureurs d'Ankara ont ouvert une enquête sur le journaliste Hayri Demir pour des accusations liées au terrorisme.

## MINORITÉ KURDE

**16 février** : Les autorités locales ont continué d'entraver les efforts de secours lancés par le HDP dans les provinces à prédominance kurde et de saisir l'aide humanitaire. Le 17 février, le parti a annoncé que les autorités avaient confisqué 1500 tentes, 8 camions, 30 conteneurs et 120 générateurs.

## CONDITIONS CARCÉRALES

**15 février** : Des groupes de défense des droits ont signalé la surpopulation, une alimentation inadéquate et un approvisionnement en eau insuffisant dans une prison de Mersin qui accueillait des détenus transférés des provinces touchées par le tremblement de terre.

**17 février** : Alparslan Arslan, un assassin condamné et ancien avocat qui a tué en 2006 un membre du Conseil d'État, est retrouvé mort en prison. Les autorités ont annoncé que la cause du décès était un suicide.

**17 février** : Serhat Arsu, un détenu transféré dans une prison d'Ankara depuis les zones touchées par le tremblement de terre, serait détenu dans une cellule individuelle. L'administration pénitentiaire ne lui a pas remis d'objets personnels envoyés par sa famille.

**17 février** : Une souris a été détectée dans les repas offerts aux détenus d'une prison de Diyarbakır. Un détenu a été brièvement hospitalisé.

## RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

**13 février** : La police de Kahramanmaraş a battu 2 enfants migrants qui faisaient la queue pour l'aide alimentaire organisée à la suite des tremblements de terre. Les enfants auraient été blessés.

**14 février** : Des soldats à Hatay ont agressé physiquement un migrant syrien qui demandait de l'aide au sujet de ses enfants piégés sous les décombres après les tremblements de terre.

## TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

**13 février** : La police de Kahramanmaraş a battu 2 enfants migrants qui faisaient la queue pour l'aide alimentaire organisée à la suite des tremblements de terre. Les enfants auraient été blessés.

**13 février** : Les gardiens d'une prison de Hatay ont maltraité 7 détenus accusés d'avoir déclenché une émeute. Les détenus ont été transférés dans d'autres prisons et certains d'entre eux qui voulaient documenter leurs blessures ont été empêchés d'obtenir des rapports médicaux.

**14 février** : Des soldats à Hatay ont agressé physiquement un migrant syrien qui demandait de l'aide au sujet de ses

enfants piégés sous les décombres après les tremblements de terre.

**17 février** : La police d'Istanbul a agressé physiquement une personne suite à une dispute dans la circulation. L'individu a été blessé à la suite de l'incident et sa plainte au sujet de l'incident aurait été rejetée.

**17 février** : Une prison de Tekirdağ a interrompu l'appel téléphonique hebdomadaire du détenu Baki Yaş avec sa famille en raison de ses remarques sur les tremblements de terre et a restreint ses droits d'appel téléphonique pendant 6 mois à titre de sanction disciplinaire.

**17 février** : Une prison pour femmes d'Istanbul a restreint les droits d'appel téléphonique des détenues Serpil Cabadan et Elif Yaş pendant 6 mois en raison de leurs remarques lors d'une visite.

**18 février** : Un certain nombre de détenus qui ont été transférés dans une prison de Samsun ont été fouillés à nu et physiquement maltraités.

**19 février** : La police de Hatay a agressé physiquement une personne soupçonnée à tort de pillage dans les zones sismiques.

**19 février** : Des soldats à Adıyaman ont agressé physiquement une personne qui cherchait de l'aide en raison du tremblement de terre.